

ORGANISATION

DURÉE : 7 HEURES



TARIF : 250€ TTC

Calendrier disponible sur
notre site internet

SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos
salles de formation sont
accessibles aux personnes à
mobilité réduite (nous contacter
pour toutes demandes)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible
sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : cnfpro@orange.fr

CNF PRO

44 rue des Halles

01320 CHALAMONT

Horaires : 8h00 - 12h00

13h00 - 18h00

RÉDIGER SON RÈGLEMENT SANITAIRE



PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

- Eleveurs canins félins
- Pensionneurs canins félins
- Refuges et fourrières



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les objectifs sanitaires du nettoyage/désinfection et de la lutte contre les nuisibles
- Savoir élaborer un plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel
- Savoir élaborer un plan de lutte contre les nuisibles
- Savoir organiser une procédure sanitaire à suivre par le personnel ou le public
- Définir les procédures d'entretien et de soins aux animaux en prenant compte de la surveillance sanitaire, de la prophylaxie et des mesures à prendre en cas d'événement sanitaire
- Maîtriser la procédure d'entrée d'un animal selon sa provenance



CONTENU DE LA FORMATION

- Législation encadrant les activités liées aux chiens et aux chats
 - ✓ Attentes réglementaires du règlement sanitaire
- Quelques bases de science
 - ✓ Définitions
 - ✓ Les bactéries
 - ✓ Les virus
- Configuration d'un plan de nettoyage et désinfection des locaux du matériel
 - ✓ Principe d'un nettoyage-désinfection
 - ✓ Cercle de Sinner
 - ✓ Produits nécessaires au nettoyage/désinfection
 - ✓ Matériel à utiliser
 - ✓ Gestion des excréments
 - ✓ Gestion des parcs extérieurs
- Configuration d'un plan de lutte contre les nuisibles
 - ✓ Les identifier
 - ✓ Plan de piégeage
- Risques de propagation d'une contamination
 - ✓ Déterminer les risques de propagation par le personnel
 - ✓ Déterminer les risques de propagation par le public
 - ✓ Mettre en place des mesures préventives

FINANCEMENT

VIVEA : reste à charge de 35€ TTC

FAFCEA : prise en charge à hauteur
de 15€ ou 25€ HT par heure

ROYAL CANIN : 16000 points

PURINA : 6250 points

AUTO-FINANCEMENT

FORMATION

Cette formation permet au professionnel de rédiger le règlement sanitaire de sa structure et d'ouvrir le dialogue sur les problématiques d'une structure ayant des chiens et/ou des chats en collectivité avec son vétérinaire sanitaire concernant : la santé, le bien-être des animaux, la santé et l'hygiène du personnel.

CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00024

Organisme de formation du SNPCC, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 84 01 01893 01 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

- Protocole d'entrée d'un animal extérieur
 - ✓ Adapter sa procédure d'entrée au statut de l'animal entrant
 - ✓ Temps d'incubation des principales maladies
 - ✓ Périodes d'isolement
- Protocole de soins des animaux
 - ✓ Effectifs d'élevage
 - ✓ Alimentation et stockage
 - ✓ Gestion de l'eau
 - ✓ Surveillance sanitaire
 - ✓ Prise en compte de la prophylaxie
- Mesures en cas d'événement sanitaire

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Emma GALLOU ou Anne DELAHAYE, professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM final écrit

Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.

Formation
recommandée à

100 %

Note générale de
la formation /10

9.4

Qualité des
formateurs /10

9.8

*Échantillon de 25 stagiaires sur le 1^{er} semestre 2021
soit 93% des répondants*